

de deuxième classe à des publications de syndicats ouvriers légitimes, accorde ces mêmes privilèges à toute une série de publications communistes et subversives comme les suivantes: *Canadian Tribune*, *Communist Viewpoint*, *Combat*, *American Exile in Canada*?

L'autre jour, on m'a envoyé un article paru dans un journal des États-Unis à propos de la situation dans les Postes canadiennes. Il provenait d'un des journaux de Denver, Colorado, et même si je n'ai pas l'intention d'en donner lecture en entier, il pose quelques questions intéressantes auxquelles le ministre, je l'espère, saura répondre. Il est question de la nouvelle politique postale du gouvernement canadien et, à ce propos, je cite un passage de l'article:

Le gouvernement a déclaré que tous les périodiques qui relèvent d'une association fraternelle, commerciale, professionnelle ou autre, d'un syndicat ouvrier, d'une caisse populaire, d'une coopérative ou d'une association religieuse locale ne doivent pas jouir des privilèges du courrier de deuxième classe. Les publications commerciales à but lucratif continueront de jouir des tarifs de deuxième classe qui sont assez peu élevés par rapport aux autres frais postaux.

C'est dire que les publications syndicales verront leurs tarifs postaux augmenter jusqu'à 2,000 p. 100 au Canada. Les frais d'expédition par la poste du *Canadian Transport* seront annuellement portés de \$1,057 à \$29,696 par exemple.

Dans sa réponse l'autre jour à une question à la Chambre sur les tarifs postaux, le ministre avait dit: «Qu'ils augmentent donc leurs taux.» Puisque tous les autres ministres semblent parler des malaises du pays et s'inquiéter des tendances inflationnistes qui se manifestent présentement, pourquoi le ministre des Postes propose-t-il que certaines publications aient à payer 2,000 p. 100 de plus en tarifs postaux? A mon avis, ce n'est pas ainsi que sera enrayée l'inflation au Canada. Une fois de plus, c'est le public qui paiera.

L'article soulève ensuite ce qui, à mon avis, constitue l'une des questions cruciales auxquelles nous devons faire face:

Le tarif postal accru, qui s'applique aux publications sans but lucratif mais non aux autres, aura sans doute pour effet d'acculer à la faillite certaines publications ouvrières.

Conséquence ironique, la nouvelle mesure privera de leur emploi des imprimeurs canadiens, car certains travaux antérieurement exécutés au Canada le seront maintenant aux États-Unis.

Puis, un peu plus loin dans l'article, on lit:

Maintenant, ces groupes internationaux cesseront probablement de publier au Canada et feront imprimer aux États-Unis leurs publications destinées à leurs membres canadiens, privant ainsi de travail des artisans canadiens de l'imprimerie.

Le tarif postal de ces publications imprimées aux États-Unis et expédiées au Canada par la poste est fixé par une convention internationale et demeure le même en dépit de la nouvelle mesure du gouvernement canadien.

D'après le Congrès du Travail du Canada, les postes canadiennes perdront de l'argent car ces

[M. McIntosh.]

envois, étant expédiés à partir des États-Unis, seront affranchis au moyen de timbres américains.

Il semble donc que le gouvernement canadien boude contre son ventre.

Peut-être tout dans cet article n'est pas vrai, mais j'aimerais que le ministre des Postes explique le bien-fondé d'une mesure qui fait que des publications encore récemment imprimées au Canada le seront aux États-Unis, ce qui va accroître les recettes des postes au profit du Trésor américain au détriment du Trésor canadien. Si c'est bien le cas—et le ministre ne l'a pas nié—le Canada perd de l'argent. Le ministre ne contribue pas seulement à l'inflation, comme je l'ai dit; il contribue aussi à épuiser les ressources du Trésor. Je voudrais savoir quel est le bien-fondé d'une telle mesure.

Une autre formule du ministre est d'accorder le privilège de la deuxième classe à des publications à but lucratif et non aux autres. Dans le cas de la publication de la Légion canadienne le ministre a déclaré qu'une concession a été refusée parce que la publication sert les intérêts d'un groupe particulier. Je prétends que les publications communistes et autres organes subversifs que j'ai cités servent aussi les intérêts d'un groupe particulier.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, je vous prie.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer au présent débat, je voudrais rappeler la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui:

Cette Chambre regrette que la mauvaise administration par le gouvernement du service postal impose au pays un service qui continue à se détériorer tout en coûtant toujours plus cher au public et contribue à la démoralisation du personnel des postes.

C'est avec une profonde tristesse que je prends la parole ce soir. L'affable, humain et sympathique ministre des Communications (M. Kierans) a occupé son siège toute la journée, isolé dans sa solitude, et il ne devait même pas être présent aujourd'hui. Il a dû se rendre à la Chambre et présenter un plaidoyer dans une tentative pour écarter certaines des propositions constructives qui ont été avancées de notre côté de la Chambre. J'ai été étrangement frappé de voir qu'au lieu d'écouter la multitude des députés qui auraient pu se lever pour apporter une consolation à ce ministre rempli d'excellentes intentions et d'embarras, nous avons eu le silence. Peut-être que ces députés n'ont pas encore reçu la lettre que le ministre a pu leur transmettre pour les informer que la présente